

## PACK SERVICES 2017 (REGLES DE FONCTIONNEMENT ACTUALISEES)



Vous organisez un ou des concours de dressage durant la saison 2017. Nous vous en remercions ! Quelques règles d'organisation des compétitions, quel que soit le niveau, sont souhaitées et d'application dans notre région en vue d'une harmonisation et une cohésion sportive.

- 1) Le défraiement des juges est obligatoire : le coût est variable en fonction du nombre de pistes et de juges, en sachant qu'il est souhaitable qu'un technicien ne juge pas plus de 40 concurrents par jour (Art.3.4 du *Règlement des compétitions FFE* p10/26).

Le juge est libre de demander le forfait ou le remboursement des frais réels :

### FORFAIT

- ☞ 60 € par juge nommé la journée (= ou > à 4h de jugement).
- ☞ 30 € par juge nommé la ½ journée.

### REEL

- ☞ 0,40€/km (ou 0,45€ si covoiturage) aller-retour + frais de péages.
- ☞ Billet de train 2<sup>ème</sup> classe.

Les frais du président du jury sont facturés par le CREA, payables par l'organisateur dans les meilleurs délais. Les assesseurs choisis par l'organisateur sont défrayés directement par ce dernier, le jour même, au tarif ci-dessus. Les juges sont des bénévoles : nous comptons sur votre compréhension !

- 2) La commission de dressage propose les services suivants pour tous les concours de type Club/Poney/Amateur/Pro/SHF :

- ☞ En concertation avec l'organisateur, un programme en fonction du pouvoir d'accueil de la structure, de la disponibilité des juges régionaux ou extérieurs, des épreuves courues, des évolutions techniques et réglementaires ;
- ☞ La mise en place des horaires des épreuves, des partants, de la grille du jury et la diffusion des informations sur le site du CREA [www.crealsace.com](http://www.crealsace.com) ;
- ☞ La mise à disposition du logiciel de calcul :

**Coût du service : 25,00€ PAR JOURNEE ORGANISEE**

Sont exclus les concours de type PRO 1/Elite pour lesquels les organisateurs font appel à des prestataires de services.

## RAPPELS ! L'organisateur s'engage à :

- ✚ Appliquer le Règlement Gal des Compétitions et Spécifique Dressage.
- ✚ Saisir les programmes et les résultats.
- ✚ Les invitations «organiseurs» peuvent être **EXCEPTIONNELLEMENT** accordées à condition qu'elles soient déclarées au plus tard le mardi midi.
  - ✚ Refuser d'engager des cavaliers extérieurs à son club sur son compte et respecter la limitation aux engagés (60 max/jour)\* sur les concours de type club et poney ne disposant que d'une seule piste (\* le non-respect de cette disposition entrainera la caducité du Pack Services et déchargera le CREA de ses obligations).
- ✚ Nommer un correspondant de dressage et un responsable aux calculs qui devront être présents pendant toute la durée du concours.
- ✚ Préparer une pochette générale par juge comprenant :
  - × le programme de la journée.
  - × la liste des chevaux au contrôle (pour le président du jury).
  - × une sous-pochette par épreuve avec la liste des partants, le nombre de protocoles correspondant + 1 exemplaire vierge.
- ✚ Gérer les changements de cavalier avant le début de chaque épreuve : la licence compétition ou une copie d'écran internet mentionnant la catégorie de compétition doit être présentée au secrétariat puis transmise au jury.
  - 🕒 Pour les divisions Amateur et Pro, les concurrents sont tenus de déclarer les changements à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours. (Art.5.8 – *Règlement des Compétitions FFE Dispositions Générales P 25/43*)
- ✚ Gérer les changements de cheval sauf si vous précisez dans votre DUC ne pas le souhaiter. L'engageur doit présenter le document d'accompagnement du poney/cheval au jury avant le début de l'épreuve. Le jury doit contrôler l'identité du poney/cheval et transmettre son numéro SIRE + Lettre au secrétariat pour l'enregistrement.
  - ✚ Un changement de poney/cheval ne peut pas être associé à une modification de cavalier. Le cas échéant, il s'agit d'un engagement terrain. (Art.5.8 – *Règlement des Compétitions FFE Dispositions Générales P 25/43*).
  - ✚ Refuser les engagements terrains : case à cocher lors de la saisie du programme.



## DECLARATION D'ADHESION AU PACK SERVICES 2017

Je soussigné (e) : .....

Email : .....

Téléphone : .....

- Président (e)
- Responsable
- Représentant dûment mandaté
- Salarié

Agissant au nom de la structure : .....

- Souhaite faire appel aux services proposés par la Commission de Dressage.
- Ne souhaite pas faire appel aux services proposés par la Commission de Dressage.

**☞ Nomme par la présente le correspondant de dressage suivant :**

NOM - PRENOM : .....

Email : .....

Téléphone : .....

**☞ Nomme par la présente le responsable aux calculs suivant :**

NOM - PRENOM : .....

Email : .....

Téléphone : .....

## INFORMATIONS CONCERNANT LE(S) CONCOURS

Date (s): .....

- Club
- Poney
- Amateur<sup>(1)</sup> 3      2      1      Elite
- Pro<sup>(1)</sup>              3      2
- Cycles libres / Classiques Poneys

Date (s): .....

- Club
- Poney
- Amateur<sup>(1)</sup> 3      2      1      Elite
- Pro<sup>(1)</sup>              3      2
- Cycles libres / Classiques Poneys

Date (s): .....

- Club
- Poney
- Amateur<sup>(1)</sup> 3      2      1      Elite
- Pro<sup>(1)</sup>              3      2
- Cycles libres / Classiques Poneys

<sup>(1)</sup> entourer le niveau souhaité

**Déclare avoir pris connaissance des règles de fonctionnement et m'engage à les appliquer. En cas de non-respect, notamment concernant l'engagement d'un cavalier extérieur à son club sur son compte et la limitation à 60 cavaliers maximum par jour lors des concours de type club et poney ne disposant que d'une seule piste, les services liés au Pack ne seront pas assurés.**

Remarques :

FAIT A :

Le :

**Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé », cachet du club (souhaité) :**